

TRIBUNAL ADMINISTRATIF Élections municipales Handschuheim : le bénéfice de l'âge

À Handschuheim (297 habitants), dans le canton de Truchtersheim, ce n'est pas le scrutin municipal qui est attaqué, mais l'élection du maire et de ses deux adjoints, le 5 avril. On sait que Dominique Hoeffel, maire sortante, élue au conseil, ne s'est pas représentée et a d'ailleurs quitté la séance en laissant procuration. L'élection du maire s'est jouée entre Alfred Schmitt et René Bilger, le premier étant élu au bénéfice de l'âge avec 5 voix contre 5 au troisième tour de scrutin. C'est le battu qui demande l'annulation de ce scrutin. Le rapporteur public (un magistrat qui propose une solution au tribunal) a conclu au rejet de la demande. Guénaëlle Haudier ne retient pas les arguments sur la couleur des enveloppes ou le

bulletin portant « Alfred Schmidt » (avec « dt ») – qui n'était pas ambigu, ni les conditions de la démission d'une élue avant la séance. Par ailleurs, elle estime que Dominique Hoeffel pouvait très bien donner procuration, même si elle était présente en début de séance. En revanche, elle a suggéré – avec « hésitation » – de transmettre au Conseil d'État la question prioritaire de constitutionnalité (QPC) posée à l'occasion de cette affaire. M. Bilger conteste en effet la règle du « bénéfice de l'âge » en matière électorale. Mais, ajoute la magistrate, cette QPC n'empêche pas le tribunal strasbourgeois de délibérer, puisqu'il est tenu par les délais courts du contentieux électoral. Jugement dans deux semaines.

JACQUES FORTIER

Munster : les vœux de nouvel an

Dire du bien de son bilan à la cérémonie de vœux du nouvel an – alors qu'on vote fin mars –, est-ce, pour un maire sortant, commettre la faute d'une « promotion publicitaire » dans les six mois qui précèdent un scrutin ? C'est la question posée à Munster (4 864 habitants). La liste de Pierre Dischinger y a été élue au 1^{er} tour avec deux voix de mieux que la majorité absolue, le reste des suffrages se répartissant à peu près également entre les trois autres listes. C'est une électrice, Monique Massoutier, qui conteste le scrutin. Elle

a accumulé les arguments, mais beaucoup, a noté le rapporteur public, ont été envoyés hors délai. Elle examine en revanche celui qui accuse le maire sortant d'avoir fait sa promotion au Noël des aînés, à nouvel an et à la galette des Rois. Mais elle n'y voit rien qui ressemble à de la « promotion publicitaire » dans des réunions « traditionnelles » et sans « ampleur inhabituelle ». L'affaire a été mise en délibéré et le jugement sera rendu dans deux semaines.

J.F.

Schweighouse-sur-Moder : les procurations spontanées

À Schweighouse-sur-Moder (4 921 habitants), dans le canton de Haguenau, c'est l'élection des adjoints qui pose problème. Le maire sortant battu, Marcel Schmitt, et trois colistiers ont démissionné en séance avant le vote. Or, accusent-ils, on a voté pour eux ensuite, ce qui fait que la liste des adjoints proposée par le nouveau maire, Philippe Specht, a eu 21 voix

sur 27. « Tout le monde savait que j'allais démissionner, je l'avais dit le soir même des élections », est venu témoigner Marcel Schmitt. Le rapporteur public n'a pas contesté l'irrégularité, mais note qu'avec 17 voix, les mêmes adjoints auraient été élus. Il propose donc le rejet. Jugement dans deux semaines.

J.F.

Neuf-Brisach : candidats forcés ?

A Neuf-Brisach (2 020 habitants), c'est l'élection des adjoints qui est contestée par Francis Conrad. Il n'admet pas que le 29 mars, une première liste concurrente d'adjoints qu'il avait proposée ait été refusée par le maire Richard Alvarez. Sur les trois noms, deux étaient communs à la liste présentée par la majorité. Or, note le rapporteur public, ces deux élus n'avaient pas donné leur

accord pour être sur la liste. Il y a là une « manœuvre », juge-t-elle, qui justifie le refus du maire. La magistrate propose donc le rejet de la requête. Finalement, ce 29 mars, Francis Conrad avait présenté successivement deux autres listes ; la 3^e, acceptée par le maire, avait participé au scrutin et recueilli trois voix contre 16. Jugement dans deux semaines.

J.F.

Oberhaslach : le calcul de la majorité

C'est la préfecture du Bas-Rhin qui a saisi le tribunal administratif pour faire annuler l'élection des adjoints à Oberhaslach (1 777 habitants), dans le canton de Molsheim (DNA du 12 avril). Une erreur, que personne ne conteste, a fait calculer la majorité absolue lors de ce scrutin sur le total des votants et non,

comme le veut le code électoral, sur celui des exprimés. On a donc attendu le troisième tour pour déclarer élus une liste de cinq adjoints alors que l'autre liste candidate, elle aussi issue de la majorité du maire Jean Biehler, avait de fait gagné au 1^{er} tour. Le rapporteur public a proposé d'annuler le scrutin.

J.F.

Fessenheim : information erronée

À Fessenheim (2 253 habitants), dans le canton d'Ensisheim, Hervé Mathiasin s'insurge que le directeur général des services de la commune lui ait donné des informations erronées : il lui avait dit qu'il fallait être électeur dans la commune pour y être éligible, ce qui aurait

dissuadé M. Mathiasin de composer sa liste, deux colistiers envisagés étant dans ce cas. L'information était fautive, mais le plaignant l'a appris à temps et aurait pu se renseigner à la préfecture, estime le rapporteur public. Jugement dans deux semaines.

J.F.

Ottmarsheim : le statut du service d'incendie et de secours

À Ottmarsheim (1 862 habitants), dans le canton d'Illzach, c'est l'éventuelle inéligibilité d'un candidat, chef du centre de secours, qui suscite une « protesta-

tion ». Il s'agit de définir le statut exact du service départemental d'incendie et de secours (SDIS), problème déjà posé à Soppes-le-Bas. Jugement dans deux semaines.

COLMAR Emouvantes obsèques de Jean-Pierre Haerberlin

« Un soleil qui s'est couché »

« Marc et moi, nous venons de perdre notre deuxième père. » Danielle Baumann-Haerberlin a du mal à retenir ses larmes. Hier après-midi, à Colmar, les obsèques de son oncle Jean-Pierre Haerberlin ont eu lieu dans une église St-Mathieu comble.

« **N**ous ne pouvions pas dire lequel des deux nous aimions mieux que l'autre. » L'hommage à l'ancien directeur de salle de l'Auberge de l'Ill, décédé jeudi dernier, est poignant. « Merci Jean-Pierre, J.P. comme on t'appelait, pour cette leçon de dignité, de discipline, de courage, d'élégance et, par-dessus tout, pour ton immense tendresse. » Elle le compare à l'astre du jour. « Aujourd'hui, c'est un soleil qui s'est caché, mais le ciel reste flamboyant de toutes les pages qu'il a inscrites dans nos cœurs. »

L'office, célébré par Adrienne Robivello-Muller, pasteur d'Ostheim-Illhaeusern, entourée de l'abbé Paul Thomann, curé d'Illhaeusern et du pasteur retraité Henri Hartnagel, alterne prières, temps de parole de ceux qui souhaitent honorer Jean-Pierre Haerberlin et moments musicaux. De leurs voix puissantes, Jérémie et Sooye Suk font tressaillir d'émotion l'assemblée. Dans ses rangs, une pléiade de tenants de la haute gastronomie. Paul Bocuse, l'ami de toujours, n'est pas venu, mais il est représenté par sa fille, Françoise Bernachon. La famille



Suivi par les porte-drapeaux des associations patriotiques, le cercueil où a été apposée une plaque de la Légion d'honneur « pour services rendus ». PHOTO DNA – LAURENT HABERSETZER

est tout devant, bien sûr, ainsi que les élus dont le maire de Colmar Gilbert Meyer. Sur l'estrade dressée dans le chœur ont pris place, nombreux, les employés de l'Auberge.

« Comme si nous regardions un tableau... »

Edouard évoque le parcours de vie de son grand-oncle « comme si nous regardions un tableau en train de se réaliser ». L'esquisse, c'est sa naissance le 14 mai 1925 et son enfance de garçon « malicieux et curieux de tout ». Les

« lignes principales du tableau » : son incorporation de force, ses études aux Arts décoratifs « avec l'ambition de devenir architecte ». Les « pigments et les couleurs » sont « l'Auberge de l'Ill » qu'il cofonde avec son frère Paul, où « il conçoit la salle et le jardin », ornant les murs de ses « superbes aquarelles ». Les « retouches donnant tout leur liant à l'œuvre », ce sont ses quatre mandats de maire. « Il avait à cœur de faire grandir son village comme son établissement » qui obtient sa 3^e étoile en 1967. Serge

Dubs, sommelier retraité, qui a passé 40 ans au restaurant, prend la parole au nom du personnel. « L'Auberge est une grande famille dont vous étiez le parrain. Une famille que vous avez quittée tout doucement malgré vos souffrances. » Il se souvient d'un homme « qui a dirigé l'équipe de salle avec efficacité et les qualités humaines de soutien, de conseil ». De quelqu'un « qui avait le goût du beau, du bon, de la haute gastronomie et des grands vins. Vous allez nous manquer dans notre travail au quotidien, car vous étiez toujours présent pour résoudre les problèmes. »

Pour Bernard Herzog, maire d'Illhaeusern, la population a perdu « un maire honoraire, une personne estimée de tous, un ami, un pilier communal durant 36 années, perfectionniste, mais parfaitement humain, un bâtisseur, un passionné du fleurissement du village, qui a créé et présidé durant 53 ans Les Amis des fleurs. »

Quant à M^{me} Emile Jung, elle estime que « l'Alsace a perdu un de ses plus éminents ambassadeurs ». ■

M.F.

TRANSPORTS Grève à la SNCF

Trafic perturbé

EN RAISON D'UN MOUVEMENT de grève national, d'importantes perturbations sont à prévoir, pour la journée de mercredi 11 juin sur le réseau SNCF.

La CGT et Sud-Rail ont déposé un préavis dans le but de modifier le projet de loi de réforme du système ferroviaire (présenté au Parlement le mardi 17 juin).

Le préavis de grève (reconductible) court à compter de ce soir 19 h.

En Alsace, la grève sera d'autant plus suivie que FO s'est associée au mouvement.

Prévisions de trafic

Sur les TER Alsace : Strasbourg-Offenbourg, circulation normale ; Mulhouse-Müllheim, circulation normale assurée par cars ; Strasbourg-Bâle, un train sur deux ; Strasbourg-Saverne/Sarrebourg, un train sur deux ; Strasbourg-Haguenau/Wissembourg, un train sur deux ; Mulhouse-Bâ-

le, un train sur deux ; Strasbourg-Molsheim/Sélestat/Rothau, deux trains sur trois ; Strasbourg-Sélestat, deux trains sur trois ; Colmar-Mulhouse, un train sur trois ; Mulhouse-Belfort, un train sur trois ; Strasbourg-Molsheim, un train sur trois ; Strasbourg-Lauterbourg, un train sur trois ; Colmar-Metzeral, un train sur trois ; tram-train Mulhouse-Valée de la Thur, un train sur cinq ; Strasbourg-Metz/Nancy, un train sur cinq ; Strasbourg-Sarreguemines, un train sur cinq

Sur les TER Franche-Comté : Belfort-Vesoul/Epinal, quatre trains sur cinq ; Belfort-Montbéliard/Besançon, un train sur quatre

Les trains grandes lignes TGV : TGV Fribourg/Mulhouse-Paris, circulation normale ; TGV Francfort/Strasbourg-Marseille, circulation normale ; TGV Munich/Stuttgart/Strasbourg-Paris, circulation normale ; TGV Strasbourg-Paris, deux trains sur trois ; TGV Zurich/Mulhouse-Paris, cinq trains sur six ; TGV Mulhouse-Paris, sept trains sur onze ; TGV Strasbourg-Charles-de-Gaulle TGV/Lille, un train sur deux ; TGV Strasbourg-Marseille, un train sur deux ; TGV Strasbourg-Lyon, un train sur trois ; TGV Strasbourg-Bordeaux, un train sur trois ; TGV Colmar-Paris, un train sur quatre ; TGV Strasbourg-Rennes/Nantes, pas de train ; TGV Strasbourg-Montpellier, pas de train

Les trains grandes lignes interci-tés : Bâle-Bruxelles, circulation normale ; Belfort-Paris, un train sur trois ; trains de nuit (nuits du 10 au 11 et du 11 au 12 juin), pas de circulation. ■

■ Se renseigner sur les prévisions de circulation : www.ter-sncf.com/alsace/ ; www.ter-sncf.com/franche_comte/ ; www.sncf.com – ☎ 0 800 779 867, ☎ 0 800 802 479, ☎ 0 805 903 635

SOMMERAU Projet de golf

Les anti iront jusqu'au bout

Alsace Nature contestera l'utilité publique du golf de la Sommerau devant le Conseil d'État.

QUOI QU'IL ARRIVE, les opposants au golf de la Sommerau, Alsace Nature et l'association pour la protection de l'environnement de la Sommerau (APES), iront jusqu'au bout de la procédure pour contester l'utilité publique du projet. Le tribunal administratif de Strasbourg leur a donné raison, la cour administrative d'appel de Nancy, tort, ils en appellent donc à une troisième voix, en l'occurrence, celle du Conseil d'État. Ils sont encore dans les temps : Alsace Nature a fait une demande d'aide juridictionnelle dont l'instruction suspend les délais de recours.

L'association fédérative de protection de la nature en Alsace ne peut faire intervenir directement ses juristes : le conseil d'un avocat est obligatoire dans une procédure devant la haute juridiction administrative, induisant d'importants frais supplémentaires. La condamnation d'Alsace Nature par la cour de Nancy à payer 800 € au syndicat mixte du golf est d'ailleurs l'un des points qui sera directement contesté devant le Conseil d'État : « Cela nous semble antidémocratique de chercher à restreindre la capacité d'action des associations en justice », argumente le président régional d'Alsace Nature, Maurice Wintz, en soulignant la rareté d'une telle condamnation dans la jurisprudence administrative. D'autres « irrégularités relevées par nos ju-

ristes dans l'arrêt de la cour de Nancy seront soulevées » tout comme la pertinence globale du projet « et la manière désinvolte d'utiliser l'argent public », au détriment de l'environnement qui plus est. Rolande Einsetler, présidente de l'APES met sérieusement en doute l'équilibre d'un projet pour lequel « deux millions dont 500 000 € de fonctionnement ont déjà été dépensés » avant même les premiers travaux. Et 4,7 millions sont prévus en investissement cette année (une ouverture de plis est prévue ce vendredi). ■

S.W.

■ Pour financer le recours au Conseil d'État, Alsace Nature a lancé sur son site un appel aux dons : 60 % des 12 000 € nécessaires ont déjà été récoltés.

DANNEMARIE Les municipales annulées

Les citoyens de Dannemarie (Sundgau) devront revoter leur conseil municipal : le tribunal administratif de Strasbourg a annulé hier le scrutin de mars dernier. La juridiction avait été saisie par l'opposant Frédéric Hug. Les juges ont retenu trois irrégularités : la publication de tracts électoraux sur Facebook la veille du second tour, c'est-à-dire à un moment où la campagne était close ; le fait que le maire sortant, Paul Mumbach, ait diffusé des tracts électoraux avec les armoiries de la ville ; et le fait que le maire se soit prévalu du soutien de Philippe Richert, président de la Région Alsace, sur la base d'un courrier datant de 2012.

Le sortant, Paul Mumbach, a maintenant la possibilité de faire appel de cette décision. Si ce n'est pas le cas, des élections municipales devront être organisées dans un délai de trois mois à compter de l'expiration du délai de recours. Durant ces trois mois, la commune sera administrée par la préfecture du Haut-Rhin, via une « délégation spéciale » composée de trois personnes.

J.S.

RÉFORME TERRITORIALE Dans l'hémicycle

Le député UMP du Haut-Rhin, Eric Straumann, a défendu hier à l'Assemblée nationale la fusion des conseils généraux alsaciens et du conseil régional contre la fusion de l'Alsace et de la Lorraine, et demandé au gouvernement si celui-ci était prêt à discuter du découpage avec les parlementaires. Le ministre de l'Intérieur lui a répondu : « Ce que vous privilégiez n'est pas souhaité par les électeurs », en se référant aux résultats du référendum sur le Conseil unique. « Que cette partie la plus rétrograde de la droite alsacienne cesse de pleurnicher et de regarder dans le rétroviseur », a répliqué quelques minutes plus tard sur Facebook le député PS de Strasbourg, Philippe Bies.

■ Voir notre vidéo sur dna.fr